



Accès à la formation - Prérequis :

- Cette formation ne nécessite pas de prérequis
- Être titulaire d'un certificat attestant le niveau de formation médicale de niveau III
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.



Délai d'accès :

Une semaine avant le début de la formation.



Dates : Nous consulter



Durée de la formation :

36 heures



Horaires :

Du lundi au vendredi
9h00-12h30 / 13h30-17h00



Effectif prévu : De 12 à 16

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Remise à jour des compétences des personnels désignés pour assurer la responsabilité des soins médicaux à bord de prendre immédiatement les mesures efficaces en cas d'accident ou de maladie à bord, et ce, pendant le temps nécessaire pour que le blessé ou le malade soit pris en charge par une structure de soins médicalisés

CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation est composée de 4 U.V. (unités de valeur) :

- **UV-PSEM** (Premiers Secours en Equipe-mer) **de 7 h**
- **UV-ME** (Médecine embarquée) **de 7 h**
- **UV-SI** (Soins infirmiers) **de 16 h**
- **UV-AMMCT 3** (Aide médicale en mer – téléconsult niv 3) **de 6 h**

METHODE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUES

En Présentiel

Formation théorique et pratique (Apport de connaissances, exercices pratiques, simulations, formation pratique embarquée ...).



Responsable pédagogique :

Bruno CRIADO

Personne à contacter :

Cécile SCIORELLA

€ **Tarifs :** Sur demande



Lieu principal de formation :

INSEIT

Espace Nikaia

11 Av. du Docteur Robini 06200 NICE

Tél : 04.97.18.11.33

inseit.formation@wanadoo.fr

www.inseit.com

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite



EVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

C'est la participation active à tous les modules qui permettra la délivrance des attestations par les différents intervenants validant que le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise au code STCW